



Évaluation des écoles doctorales

ÉCOLE DOCTORALE  
Droit, Économie, Management

ÉTABLISSEMENT  
Université Paris-Saclay

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019**  
VAGUE E

Rapport publié le 18/09/2019

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Myriam Doriat-Duban, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

**Présidente :** Mme Myriam DORIAT-DUBAN, Université de Lorraine

**Experts :** M. William GASPARINI, Université de Strasbourg  
Mme Linda HAMDI-KIDAR, Toulouse Business School - TBS  
M. Patrice MARCILLOUX, Université d'Angers  
M. Philippe ODOU, Université de Reims Champagne-Ardenne - URCA

**Conseiller scientifique représentant du Hcéres :**

M. Jean-Luc HERRMANN

## ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2018 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN MARS 2019

### PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Sciences de l'Homme et de la Société* (ED SHS, n°578) est portée par la Communauté d'Universités et Établissements (ComUE) Université Paris-Saclay, labellisée Idex (Initiative d'excellence) depuis 2011. Quatre établissements co-accrédités portent la gestion administrative et financière de l'ED SHS : l'École Normale Supérieure de Paris Saclay (ENS Paris Saclay), l'Université Evry Val-d'Essonne (UEVE), l'Université Paris-Sud (UPSud) et l'Université de Versailles Saint-Quentin (UVSQ). S'y ajoutent plusieurs établissements d'inscription, membres de l'Université Paris-Saclay, agissant par délégation au nom de l'Université Paris-Saclay en tant qu'opérateurs d'inscription et de soutenance pour les doctorants de l'ED SHS : l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration (ENSAE), l'École Normale Supérieure d'Architecture de Versailles (ENSA-V), l'École Polytechnique, l'École des hautes études commerciales de Paris (HEC), l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et Télécom Paris Tech. L'ED SHS couvre un vaste périmètre, des Sciences humaines et Humanités aux Sciences de la Société. Elle est structurée en trois pôles disciplinaires regroupant vingt-deux disciplines pour lesquelles elle est accréditée : Pôle Droit, Pôle Economie-Gestion, Pôle Sciences Sociales et Humanités (Pôle SSH). Elle dispose d'un adossement scientifique solide de 34 unités de recherche scientifiquement reconnues (dont 19 Équipes d'Accueil, deux Unités de Recherche, 9 Unités Mixtes de Recherche et 4 autres laboratoires). Issue de la fusion de sept écoles doctorales, elle est la plus importante ED de l'Université Paris Saclay en termes d'effectifs (800 doctorants, près de 700 enseignants-chercheurs habilités à diriger les recherches). Elle est membre du collège doctoral, seule ED du domaine Sciences Humaines et Sociales parmi les 20 qui le composent. Elle dispose actuellement d'un budget d'environ 45 000 €, en baisse très sensible par rapport aux années précédentes, suite à une réallocation budgétaire entre les ED au sein du collège doctoral.

L'ED SHS s'oriente vers une restructuration en deux ED de taille plus modeste : une ED Droit-Economie-Management (ED DEM) qui sera assez fortement impactée dans sa dimension économie-gestion par le départ de laboratoires importants suite à la création de l'Institut Polytechnique de Paris, et une ED *Sciences Humaines et Humanités ED SSH*). Ces deux ED seront portées par l'Université Paris-Saclay qui verra le jour au 1er janvier 2020, les autres établissements opérateurs étant AgroParisTech, CentraleSupélec, l'ENS Paris Saclay, l'UEVE et l'UVSQ. Ces deux ED seront structurées en pôles qui porteront plusieurs projets de Graduate School dans leurs domaines, sur la partie doctorale.

### SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

#### APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'ED SHS est structurée autour de trois pôles : Droit, Economie-Gestion et Sciences Sociales et Humanités (SSH), chaque pôle exerçant les mêmes fonctions (validation des sujets, examen des candidatures, jury du concours d'attribution des contrats doctoraux, suivi des doctorants, formation, etc.). L'équipe de direction de l'ED SHS est ainsi logiquement constituée du directeur et des directeurs adjoints de pôles, deux pour chacun des pôles SSH et Droit, trois pour le pôle Economie-Gestion, chaque binôme/trinôme de directeurs adjoints assurant la représentation équilibrée des dix établissements rattachés et des 22 disciplines de l'ED. Cette structuration en pôles a permis à l'ED de fonctionner dans un environnement complexe (en raison du nombre important d'établissements aux pratiques diverses) mais aussi non stabilisé sur l'ensemble de la période évaluée. Le comité de direction est composé du directeur, des sept directeurs adjoints, de doctorants élus et de chargés de mission (selon l'ordre du jour) dans les domaines de la communication, de la formation, de la valorisation/publication et des relations internationales. Il prépare les réunions du conseil de l'école doctorale, dont la composition est conforme à l'arrêté du 25 mai 2016. Le comité de direction se réunit régulièrement (à minima une fois par trimestre) tandis que le conseil de l'ED est réuni deux à trois fois par an. L'ED SHS est dotée d'un règlement intérieur.

Le directeur et les directeurs adjoints sont assistés chacun d'un personnel administratif à temps partiel. Un certain nombre de conditions défavorables ont nui au bon fonctionnement administratif de l'ED : l'absence d'une assistante de direction à la création de l'ED en 2015 (pendant 15 mois) puis la réaffectation de ce personnel en 2018 sur d'autres fonctions et enfin l'arrivée relativement récente d'une nouvelle assistante de catégorie A mais non formée, mais également la mise à disposition parfois très partielle (1/4 temps) des personnels dédiés aux pôles par les différents établissements. A cela, se sont ajoutées des difficultés liées à des pratiques d'établissements très différentes qui ont engendré des coûts de coordination et des délais importants, notamment au niveau des inscriptions. Le budget de l'ED, de 66 420 € en 2016, a été réduit à 45 050 € en 2018 (- 30 %), en raison d'une part, d'une sous-consommation par l'ED (en partie du fait des problèmes de coordination sus-cités mais aussi de l'importance variable accordée par chaque pôle aux formations spécifiques, la sous-consommation pouvant atteindre près de 87% dans le Pôle droit contre 34,4 % dans le pôle Economie-Gestion) et d'autre part, d'une réallocation entre les ED du collège doctoral, notamment sur la base du critère de la durée des thèses. L'ED SHS a ainsi supporté à elle-seule plus de 50 % de la diminution du budget total des ED. L'affectation de ce budget, même réduit, au sein d'un même établissement (UPSud) depuis 2019, devrait en revanche constituer à l'avenir une amélioration notable permettant à l'ED d'en consommer la totalité et de réduire les coûts de coordination.

Tous les doctorants sont inscrits sur ADUM qui constitue également un vecteur d'informations majeur (mails, comptes rendus du conseil, etc.). La communication passe aussi par le site Internet que les doctorants semblent cependant assez peu consulter alors qu'il contient de nombreuses informations utiles.

La politique de recrutement des doctorants (reprise à la fois dans la Charte et dans le règlement intérieur de l'ED), de même que la procédure d'admission, sont unifiées au niveau du collège doctoral. L'ED tient également compte du fait que dans ses disciplines, le sujet relève souvent d'une co-construction entre un directeur pressenti et un candidat. Les sujets de thèse sont déposés sur ADUM selon l'une des deux procédures possibles : le dépôt d'un sujet libre par le candidat qui prend ensuite attache avec un directeur ou le dépôt d'un sujet par un encadrant habilité à diriger les recherches (HDR) de l'ED sur lequel le candidat peut ensuite postuler. Lors de la demande d'inscription, l'avis du directeur de thèse pressenti et du directeur d'unité sont obligatoires. L'ED organise chaque année, en juin, un concours pour l'attribution des vingt contrats doctoraux (auxquels s'ajoutent annuellement un ou deux contrats handicap de l>IDEX) qui lui sont accordés par le collège doctoral en fonction des contrats donnés par les différents établissements. Depuis 2018, la répartition des contrats doctoraux entre les pôles relève de l'ED. Chaque pôle organise, en parallèle des autres pôles, son propre jury, selon des modalités identiques. L'ED est clairement sous-dotée en contrats doctoraux (16 % des doctorants mais seulement 5,7 % des financements par contrats doctoraux du ministère). Concernant l'ensemble des financements, 42 % des doctorants ont un financement dédié, 42 % sont salariés, 1% est salarié de l'enseignement du secondaire ou du primaire, 15 % ont un financement personnel, celui-ci étant plus fréquent en droit (25 %) et en SHS (15 %) qu'en économie-gestion (7 %).

Concernant l'accueil des doctorants étrangers, l'ED diffuse un guide pour les co-tutelles mais n'a pas développé de modalités d'accueil spécifiques.

L'ED SHS dispose d'une Charte du doctorat commune à l'ensemble des ED du collège doctoral. Une convention de formation est établie pour chaque doctorant (dont le détail des éléments constitutifs est indiqué sur le site Web de l'ED), révisable à chaque réinscription. En cela, elle répond aux exigences de l'arrêté du 25 mai 2016.

L'ED n'a pas noué de partenariats scientifiques avec d'autres ED, ni avec des entreprises ou des collectivités locales, les partenariats relevant principalement des laboratoires, sans être encore capitalisés au niveau de l'ED, notamment en raison du très large spectre de disciplines couvert. Au niveau de la valorisation du doctorat, l'ED va mettre en place dès cette année une politique de prix de thèse visant à récompenser, sur la base d'une ligne budgétaire dédiée, des thèses remarquables dans chacun de ses trois pôles.

L'ED encadre 54 thèses en co-tutelle (17 en droit, 11 en économie-gestion, 26 en SHS) mais leur développement semble freiné par la complexité de la procédure mise en place par l'Université Paris Saclay, notamment concernant les exigences de financement souvent difficiles à satisfaire. L'ED SHS participe au programme Erasmus + "Graduate SPIRIT" (Graduate School Programme for International Researchers and Interdisciplinary Training, piloté par l'université de Rotterdam). Elle ne dispose pas d'un budget d'aide à la mobilité internationale des doctorants qui relève plutôt des laboratoires. La dimension internationale de sa politique scientifique reste à conforter, même si elle accueille déjà de nombreux doctorants étrangers (38 % en droit, 49 % en économie-gestion, 35 % en SHS, pour un total de 331 doctorants étrangers sur 807 en 2016-2017).

L'ED participe aux réunions du collège doctoral dont le rôle a été majeur pour l'harmonisation des procédures. Elle représente 15 % des effectifs inscrits en doctorat de la ComUE et est la seule ED de SHS parmi les 20 constitutives du collège doctoral. L'ED met en application les procédures communes décidées au sein du collège (admission en doctorat, concours d'attribution des contrats doctoraux) et respecte la Charte du doctorat de l'Université Paris Saclay. Le collège a joué un rôle majeur dans la mise en place de pratiques harmonisées (démarche qualité norme ISO 9001-2015) et dans l'accompagnement (suivi des indicateurs, bilans statistiques, enquêtes d'insertion et auprès des doctorants et encadrants), dont l'ED SHS a profité pleinement. Elle a en revanche des difficultés à faire entendre sa voix pour faire respecter ses spécificités notamment dans les critères de répartition des contrats doctoraux (durée des thèses pénalisante dans un collège doctoral très largement dominé par les ED de sciences dures alors qu'elles sont conformes aux exigences des CNU correspondants). La séparation en deux ED pourrait contribuer à une meilleure représentation des SHS au sein du collège, bien que l'inégalité numérique avec les sciences dures reste importante (2, au lieu de 1, sur 20).

### • Encadrement et formation des doctorants

L'ED SHS accueille environ 800 doctorants pour 450 HDR (soit un taux d'encadrement de 1,8) dont 280 encadrent au moins une thèse (le taux d'encadrement sur encadrants actifs est plus précisément de 2,73 en droit, 2,20 en économie-gestion, 3,14 en SHS). Au sein de l'ED SHS, un HDR ne peut diriger simultanément plus de 5 thèses à 100 %. Cette exigence est très largement respectée même si quelques encadrants dépassent encore ce plafond (deux encadrants sont respectivement à 9 et 8,5, deux autres à 7).

L'ED SHS a mis en place les comités de suivi individuels (CSI) pour tous les doctorants, même si certains laboratoires les pratiquaient déjà antérieurement ; les enquêtes réalisées auprès des doctorants et des encadrants montrent une satisfaction partagée à l'égard du dispositif (84 % doctorants et 88 % HDR se déclarent satisfaits ou très satisfaits du fonctionnement des CSI). Le CSI comprend 2 à 4 membres dont 50 % d'HDR au minimum. Le directeur de thèse peut assister à l'entretien (sa présence est souvent souhaitée par les doctorants) mais le doctorant conserve la possibilité de s'entretenir seul avec son CSI. Un rapport est rédigé à l'issue de l'entretien et communiqué au doctorant. Les doctorants souhaiteraient une plus grande harmonisation de la procédure, la durée (d'une quinzaine de minutes à plusieurs heures) et le contenu des discussions étant très variables selon les CSI.

L'ED SHS n'organise pas de journée de rentrée, l'accueil des nouveaux doctorants étant plutôt confié aux laboratoires.

En cas de conflit, la Charte du doctorat précise les modalités de recours à la médiation, qui peut notamment être proposée par le CSI suite à l'entretien avec le doctorant.

L'ED impose le suivi de 100h de formation au minimum, dont 50h transversales et 50h disciplinaires. Les formations transversales relèvent du collège doctoral (notamment sous forme de six parcours distincts), en particulier la formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique (conseil POLETHIS). Le programme de formation disciplinaire est décidé au sein des pôles et les pratiques en la matière sont très différentes, tant en nombre de formations proposées (16 en droit, 25 en économie-gestion, 8 en SHS) qu'en volume horaire (modules très courts en droit de 2h à 9h, de durée pouvant atteindre 18 à 24 h en économie-gestion, de durée intermédiaire en SHS) ou qu'en termes de contenu (beaucoup de formations autour des outils et de la méthodologie en économie-gestion, de la poursuite de carrière en droit, sur la communication notamment scientifique en SHS). Toutes les formations sont ouvertes à tous les doctorants de l'ED quel que soit le pôle de rattachement ; elles satisfont globalement les doctorants qui souhaiteraient néanmoins que le descriptif soit plus précis pour éviter tout décalage entre le contenu réel et les attentes des doctorants. Ces derniers ont la possibilité de suivre des formations à l'extérieur. Les règles de validation sont connues des doctorants. Les doctorants en droit regrettent que le catalogue proposé ne soit pas plus étoffé, ce déficit les contraignant à prendre des formations dans d'autres pôles ou à l'extérieur, souvent sans lien avec leurs besoins ou leurs attentes. L'ED ne sollicite pas les doctorants pour l'identification des besoins de formation. La nouvelle structuration des ED devrait permettre une meilleure consultation. Les formations sont évaluées par les doctorants sur ADUM. Aucune information n'est donnée sur le portfolio.

Les doctorants ont la possibilité de participer à « ma thèse en 180 secondes ». L'ED n'organise pas de journée des doctorants.

La durée moyenne des thèses est d'environ 60 mois (5 ans), ce qui correspond aux durées reconnues par bon nombre de sections du Conseil national des universités (CNU) des disciplines de l'ED comme étant nécessaires

à la rédaction d'une thèse de qualité. Cette durée apparaît cependant élevée au regard de l'arrêté du 25 mai 2016 pour les thèses à temps plein (financements dédiés) et de la Charte de l'Université Paris Saclay.

L'ED ou le pôle vérifie le jury au moment de la demande de soutenance. Le nombre de soutenances était de 137 en 2016-2017, de 138 en 2017-2018.

Le nombre d'abandons est très variable d'une année sur l'autre mais une forte tendance baissière semble s'être enclenchée (69 en 2015-2016, 25 en 2016-2017, de 17 en 2017-2018). L'ED n'a pas mené d'études spécifiques sur les raisons de ces abandons.

## • Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'ED et le collège doctoral proposent des formations à l'après-thèse, dans les milieux académiques et non académiques (notamment en droit où elles sont nombreuses et en SHS par l'organisation de séminaires spécifiques ; parcours « carrières de docteurs »). Un groupe LinkedIn « Doctorants et Alumni Université Paris Saclay » a été créé. La charte signée par chaque doctorant l'engage à répondre aux enquêtes d'insertion cinq ans après la soutenance. L'enquête annuelle sur le devenir des docteurs est menée par le collège doctoral, avec un taux de réponse satisfaisant de 67,3 % pour l'ED SHS. Parmi eux, 82 % sont en emploi. L'ED SHS a mené sa propre enquête sur le devenir des docteurs en 2018, avec un taux de réponse de 41 % malgré plusieurs relances, ce qui paraît assez faible. 1/3 des répondants travaillent à l'international ; la majorité est embauchée sur des emplois à durée déterminée (51 % pour ceux qui sont en France, 58,8 % pour ceux qui sont à l'étranger). 60 % des répondants travaillent dans la fonction publique. Plus de 80 % des docteurs ayant répondu trouvent un emploi moins de quatre mois après leur soutenance. Le montant de leur rémunération est satisfaisant (avec des montants significativement plus élevés en entreprise que dans la fonction publique) ; les statistiques ne permettent pas de différencier les différents pôles dont les caractéristiques d'embauche sont pourtant probablement sensiblement différentes.

L'ED n'exploite pas encore ses données d'insertion pour construire son offre de formation.

La valorisation du doctorat passe essentiellement par la cérémonie de remise des diplômes.

## AUTOÉVALUATION ET PROJET

L'autoévaluation de l'ED SHS porte sur la période 2015 (date de sa création) – 2018.

L'ED constate une production scientifique importante se traduisant par 294 soutenances et 769 valorisations scientifiques (publications, ouvrages, conférences, etc.).

L'autoévaluation a d'abord consisté à recenser l'ensemble des actions concrètes qui ont permis à cette ED issue de la fusion de sept ED de converger vers des pratiques harmonisées. Un séminaire stratégique, construit autour de trois ateliers (production de thèses ; rôle des pôles ; identité de l'ED), a été organisé en novembre 2016 pour construire l'avenir.

Le processus d'autoévaluation a également conduit à identifier des points faibles qui portent principalement sur la nécessaire adaptation de la gouvernance prévue initialement pour la rendre plus opérationnelle, sur le turnover au niveau de la direction adjointe des pôles, sur l'absence de reconnaissance homogène par les établissements et sur la sous-dotation en contrats doctoraux compte tenu du nombre élevé de doctorants.

Le bilan de cette autoévaluation conduit l'ED SHS n° 578 à demander unanimement une restructuration consistant en une scission en deux écoles doctorales :

- L'ED *Droit-Economie-Management* (DEM)
- L'ED *Sciences Sociales et Humanités* (SSH)

Le projet de l'ED DEM s'inscrit dans la continuité de l'ED SHS, notamment dans la structuration en pôles, désormais au nombre de deux : le pôle Droit et le pôle Economie-Gestion. Ce projet d'ED est en cohérence avec celui de construire deux Graduate School dans chacun des deux groupes disciplinaires. L'ED DEM

souhaite également poursuivre les efforts déjà engagés au niveau de l'offre de formation qu'elle entend renforcer (notamment en lien avec les enquêtes d'insertion), de l'interdisciplinarité qu'elle souhaite développer, de Doctoriales qu'elle envisage de créer, des thèses CIFRE dont elle ambitionne d'accroître le nombre. Cette nouvelle structuration devrait également renforcer la proximité avec les doctorants qui n'ont pas de véritable sentiment d'appartenance à l'ED SHS actuelle. Elle s'appuiera sur des chargés de mission (communication/valorisation, relations internationales, insertion professionnelle/suivi des docteurs) reproduisant en cela l'organisation de l'ED SHS, mais au sein d'un domaine scientifique plus restreint et plus cohérent.

Ce projet ambitieux intervient néanmoins dans un contexte difficile, en particulier pour le pôle économie-gestion avec le départ de l'Université Paris-Saclay vers l'Institut Polytechnique de Paris, de laboratoires scientifiquement très reconnus, y compris à l'international, représentant un volume important d'encadrement, de financement et de partenariat dont l'ED sera désormais privée. Le rattachement de nouveaux laboratoires à cette ED (si possible en tant qu'ED unique ou à défaut et de manière exceptionnelle en tant qu'ED principale comme le prévoit l'arrêté du 25 mai 2016), en nombre conséquent, ne suffira pas à compenser l'ensemble des pertes consécutives à cette séparation mais ne remet cependant pas en cause un projet qui conserve une véritable cohérence interne. Le pôle Droit ne devrait pas être impacté par ces départs. Dans cette nouvelle structuration, une réflexion sera menée sur les intitulés des diplômes de doctorats qui sont pour le moins surprenants en ce sens qu'ils ne correspondent pas aux distinctions généralement opérées dans les ED délivrant le doctorat dans les sciences juridiques. Le pôle Droit souhaite également pouvoir profiter de cette nouvelle structuration pour construire une offre de formation plus variée et répondant mieux aux besoins des doctorants.

La taille future estimée de cette ED est de 360 à 430 doctorants pour 21 unités de recherche dont 8 dans le pôle droit et 13 dans le pôle Economie-Gestion. L'ED devrait pouvoir maintenir ses ressources budgétaires, lui permettant de mettre en oeuvre son projet. Enfin, la structuration en pôles n'est pas envisagée comme un cloisonnement disciplinaire, mais plutôt comme un mode de gouvernance efficace permettant le développement d'une stratégie commune visant à mieux répondre aux besoins des usagers, tout en permettant les indispensables ajustements disciplinaires.

## APPRECIATION GLOBALE

L'ED SHS, créée en 2015, a dû faire face à de nombreuses difficultés et franchir de nombreux obstacles durant la période d'évaluation. Elle a en effet dû absorber la fusion de sept écoles doctorales (ce qui a posé d'importants problèmes pratiques) mais également se construire dans l'environnement complexe (dix établissements) et non stabilisé de l'Université Paris Saclay. Plus importante école doctorale de la ComUE en termes d'effectif doctorants, elle évolue dans un collège doctoral où elle est la seule ED de SHS parmi vingt. Dans ce contexte difficile, elle a dû faire face à une réduction drastique de son budget qu'elle a à la fois provoquée (sous-consommation) et subie (application d'un critère de durée des thèses qui lui est défavorable même si la durée correspond à celle traditionnellement observée dans les ED portant les mêmes disciplines). Elle a activement participé aux réflexions du collège doctoral qui a joué un rôle majeur dans l'harmonisation des pratiques et a ainsi profité pleinement des avancées et de l'accompagnement permis par le collège doctoral (notamment en termes de formation transversale, de diffusion de bonnes pratiques, d'insertion et de suivi des docteurs). Elle est relativement mal dotée en nombre de contrats doctoraux au regard de ses effectifs. Elle a construit un mode de gouvernance par pôles efficace qui lui permet de fonctionner en respectant ses grands domaines disciplinaires mais aussi de coordonner son fonctionnement et ses actions avec 34 laboratoires rattachés à dix établissements. Cette structuration n'a cependant pas permis de lever tous les obstacles, notamment de coordination. Les difficultés persistantes conduisent l'ED à demander une restructuration en deux ED de taille plus humaine mais surtout dotées d'une plus grande visibilité à la fois en interne (en permettant notamment le développement d'un véritable sentiment d'appartenance des doctorants à leur ED qui à l'heure actuelle n'existe pas mais aussi en dotant le grand domaine des SHS d'une double représentation au sein du collège doctoral) et en externe (en vue de développer les partenariats nationaux et internationaux). Cette structuration en deux nouvelles ED, chacune structurée autour de deux pôles, devrait lui permettre en outre d'entrer pleinement dans la stratégie de création de Graduate School de l'Université Paris Saclay.

### • Points forts de l'ED SHS :

- Harmonisation des procédures au sein du collège doctoral et de l'ED.
- Transparence de la procédure de recrutement des doctorants contractuels.
- Formation doctorale de l'ED et du collège.



- Mise en place de l'ensemble des nouvelles procédures prévues dans l'arrêté du 25 mai 2016.
- Structuration en pôles qui a permis le fonctionnement de l'ED.

- **Points faibles de l'ED SHS :**

- Taille de l'ED dans un environnement complexe et instable.
- Insuffisance de l'offre de formation en matière d'insertion professionnelle.
- Descriptif insuffisamment explicite des formations.
- Lourdeurs administratives persistantes (inscription et soutenance).
- Insuffisance des moyens financiers (contrats doctoraux) et humains mis à disposition par les établissements.
- Structuration en pôles (risque de cloisonnement disciplinaire excessif, manque de visibilité globale de l'ED).

- **Points forts de l'ED DEM :**

- Cohérence disciplinaire autour du domaine Droit-Economie-Gestion.
- Taille plus humaine de l'ED permettant un meilleur suivi.
- Arrivée de nouveaux laboratoires.
- Formations en économie et gestion.
- Cohérence avec le projet de deux Graduate Schools.

- **Points faibles de l'ED DEM :**

- Départ de laboratoires importants notamment en économie.
- Risque de cloisonnement lié à la structuration en pôles.
- Risque de rattachement de certaines unités à deux ED.
- Formations en droit.

## RECOMMANDATIONS

### A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Sous sa forme actuelle, ou sous sa forme restructurée en deux ED distinctes, les efforts d'harmonisation, de simplification des procédures (inscription, soutenance) mais aussi d'amélioration de l'offre de formation devraient être poursuivis. Un travail devrait être fait pour développer le sentiment d'appartenance des doctorants à leur ED (journée de rentrée, recensement des besoins de formation, liens entre les doctorants et leurs représentants élus, etc.)

En matière de gouvernance, les pôles devraient affirmer leur utilité en tant qu'instrument de développement d'une stratégie de proximité à l'égard des doctorants et de leurs encadrants, d'une offre de formation adaptée, d'une politique de partenariats et de construction de Graduate Schools. Il ne serait en revanche pas souhaitable qu'ils conduisent à un cloisonnement disciplinaire accru.

Le fonctionnement des comités de suivi individuel pourrait être mieux formalisé (durée, attendus de la discussion, documents à transmettre).

L'offre de formation devrait être enrichie notamment en droit et sur la poursuite de carrière dans toutes les disciplines de l'ED.

Un soin particulier devrait être apporté à la constitution des jurys pour le concours d'attribution des contrats doctoraux afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêt.

Un règlement intérieur pour chacune des nouvelles ED envisagées devrait être rédigé rapidement pour cadrer les pratiques dès leur démarrage fonctionnel.

Enfin, la politique d'audition des candidats au doctorat dans les laboratoires devrait être généralisée.

## A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT

La scission de l'école doctorale SHS, dont la taille actuelle apparaît effectivement « inhumaine » au comité d'évaluation, devrait permettre de réduire à la fois les problèmes et les coûts de coordination que seul un redécoupage en pôle a permis de minimiser. Le comité estime que le projet de scinder l'ED SHS en deux ED distinctes, l'ED DEM pour le Droit, l'Economie et la Gestion et l'ED SSH pour les Sciences Sociales et Humanités, serait à la fois cohérent scientifiquement et pertinent en termes de visibilité et d'attractivité (pour les doctorants, au sein de la ComUE, ainsi que pour les partenaires internes et externes). Cette nouvelle structuration permettrait aux SHS de s'inscrire plus efficacement dans la stratégie de développement des Graduate Schools de l'Université Paris Saclay.

L'établissement devrait poursuivre ses efforts de simplification notamment dans le partage des tâches entre les services de scolarité et les écoles doctorales, continuant ainsi à améliorer la qualité du service fourni à l'ensemble des usagers (doctorants et encadrants).

L'établissement pourrait amplifier son soutien aux SHS notamment en incitant le collège doctoral à continuer à travailler sur la prise en compte des caractéristiques des thèses de SHS en tant que reflet d'exigences avérées (durée des thèses notamment, financements, etc.). Il pourrait également soutenir davantage les SHS par une politique plus équilibrée d'octroi de contrats doctoraux (en nombre mais aussi par rapport à l'effort réalisé par les disciplines de SHS pour satisfaire aux exigences de l'IDEX).

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

**Évaluation des coordinations territoriales**

**Évaluation des établissements**

**Évaluation de la recherche**

**Évaluation des écoles doctorales**

**Évaluation des formations**

**Évaluation à l'étranger**



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

M. Jean Marc GEIB  
Directeur  
Département des formations  
Hcéres  
2, rue Albert Einstein  
75013 Paris, France

**Affaire suivie par :**  
Ludivine MERCIER  
Chargée de projet  
[Ludivine.Mercier@hceres.fr](mailto:Ludivine.Mercier@hceres.fr)

**Affaire suivie par :**  
Sylvie Pommier  
Directrice du Collège Doctoral  
[Sylvie.pommier@universite-paris-saclay.fr](mailto:Sylvie.pommier@universite-paris-saclay.fr)

**Objet :** Rapport d'évaluation de l'école doctorale « SHS - DEM », référence «E2020-EV-0912330N-DEF-PED200017625-027468-RT»

**Réf :** AV N°2019/PRES/SR/SP/SMT/094

Monsieur le directeur,

Au nom de l'Université Paris-Saclay, du collège doctoral et de l'école doctorale « Sciences de l'Homme et de la Société (SHS) », je tiens tout d'abord à remercier très vivement l'ensemble des experts qui ont participé à l'évaluation ainsi que l'HCERES qui a fourni l'accompagnement nécessaire.

Le travail de préparation qui a précédé la visite et le travail de synthèse qui l'a suivie pour produire un rapport d'évaluation très constructif méritent toute notre reconnaissance. Nous profitons de ce paragraphe d'introduction pour remercier également les équipes qui se sont mobilisées pour que les entretiens se déroulent dans les meilleures conditions ainsi que tous les doctorants et les collègues qui ont pris de leur temps pour faire part de leur vision et de leur expérience aux experts mandatés.

Nous rejoignons beaucoup de remarques et d'analyses faites dans le rapport et celles-ci vont nous aider par la suite. Nous avons particulièrement apprécié que le comité ait tenu compte dans ses analyses et pour ses recommandations, du contexte de transformation de l'Université Paris-Saclay et qu'il ait souligné l'ampleur de la restructuration sur cette période, les efforts d'harmonisation et l'ensemble des améliorations qui ont été apportées par l'école doctorale SHS et le collège doctoral.

Nous avons déjà pris la mesure des difficultés découlant de la taille importante de l'école doctorale et de la variété des disciplines et je profite de ce rapport pour remercier l'équipe de direction de l'ED SHS pour son investissement et sa ténacité depuis la création de l'école doctorale. Depuis 2012, le travail en commun dans l'école doctorale SHS, dans le département de recherche SHS, à la MSH, dans les masters communs, a permis de consolider des communautés autour de projets scientifiques cohérents au-delà des frontières des établissements. Le projet pour la prochaine période

d'accréditation tire parti de ces acquis et permet de définir, autour de ces communautés, deux projets d'écoles doctorales (DEM et SSH), d'une taille plus « maniable » que l'actuelle ED SHS. Le départ de laboratoires, du fait de la création d'IPParis, est regrettable mais ne remet pas en cause les acquis de cette période. Nous sommes heureux que le comité d'évaluation soutienne ce projet et en souligne toute la pertinence.

La poursuite de la transformation de l'Université Paris-Saclay dépasse désormais la recherche et la formation pour porter sur le plan administratif et devrait apporter des améliorations concrètes et des simplifications pour le fonctionnement des écoles doctorales et répondre aux recommandations du comité sur ce plan, notamment par une organisation favorisant une réponse en guichet unique vis-à-vis des doctorants.

Nous rejoignons le comité sur le besoin de développer les filières de financement des doctorants en SHS et l'IDEX Paris-Saclay met déjà en place des actions et poursuivra ses efforts en ce sens. Par exemple, les sessions d'aide au montage de projets européens étaient jusqu'ici communes pour toutes les disciplines mais depuis cette année une session dédiée aux « SHS » a été organisée. Nous tenons aussi à faire remarquer que sur ce plan, l'ED SHS de l'UPSaclay est dans une situation plus favorable que la moyenne nationale.

Concernant les contrats doctoraux financés sur la dotation pour charge de service public des universités et des écoles, nous allons adapter les bilans fournis au conseil du collège doctoral pour faciliter les comparaisons et pour permettre à chacun d'avoir une vision plus juste de la répartition de ces contrats doctoraux, tenant compte des spécificités des écoles doctorales. Par exemple, la comparaison pourrait être faite en termes de part des doctorants en 1<sup>ère</sup> année de doctorat bénéficiant d'un contrat doctoral, rapportée au nombre d'HDR disponibles pour encadrer dans l'école doctorale.

Les remarques sur le budget de fonctionnement de l'école doctorale appellent quelques clarifications. Nous tenons à préciser qu'il n'y a pas eu de mesure de réduction des crédits alloués à l'ED SHS **provoquée** par la sous-consommation de ses crédits ou bien parce qu'elle serait minoritaire en voix au sein du conseil du collège doctoral par rapport aux autres écoles doctorales.

De 2015 à 2019, le fonctionnement des écoles doctorales a été financé par les cotisations des établissements membres au budget de la ComUE, décidées en CA sur la base d'une lettre d'orientation budgétaire « doctorat » préparée en conseil du collège doctoral. Pour que la transformation des écoles doctorales, lors de la création de la ComUE UPSaclay ne fasse régresser personne, les établissements ont accepté un alignement vers le haut du niveau de financement du fonctionnement du doctorat, leur effort financier a été accompagné pendant les deux premières années par un soutien de l'IDEX.

Depuis 2015, les crédits annuels des écoles doctorales sont calculés comme la somme d'un montant de base et d'un montant par doctorant pour la durée de sa thèse. Ces montants sont les mêmes pour toutes les écoles doctorales. Entre le premier budget prévisionnel et les suivants, le niveau global de financement du fonctionnement du doctorat a été maintenu, mais avec un comptage différent des doctorants pour limiter divers artefacts liés aux dates d'inscription et à la durée des thèses. Auparavant c'était le **nombre total** des doctorants inscrits qui était utilisé et désormais c'est le nombre des doctorants **entrants** avec un lissage sur trois ans (i.e. les inscrits en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années de doctorat divisé par 3).

Même si les crédits qui lui sont ouverts ont diminué à cette occasion, cela n'a pas été défavorable à l'ED SHS, puisque l'ED SHS a de toute façon disposé, chaque année depuis 2015, de crédits annuels de fonctionnement significativement supérieurs à ce qu'elle était en mesure de dépenser, avant comme après ce changement de mode de prévision du budget. Au contraire, le bilan financier annuel donnait auparavant au CA une image de l'activité de l'ED SHS qui ne lui rendait pas justice.

Pour conclure, nous remercions encore le comité d'évaluation pour la reconnaissance de nos points forts mais également pour le diagnostic de nos points faibles et pour ses recommandations que nous prendrons en compte pour la prochaine période d'accréditation.

Saint-Aubin, le 12 juillet 2013



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular stamp. The stamp contains the following text: 'Route de l'Orme aux Merisiers' at the top, 'université PARIS-SACLAY' in the center, 'université-paris-saclay.fr' below it, 'Espace Technologique' and 'Immeuble Discovery' at the bottom, and '91190 SAINT-AUBIN / France' around the bottom edge. The signature is written over the stamp and extends to the right.